

FICHE TROUSSEAU-INVENTAIRE POUR LES 6/12

Cette fiche permet de lister les effets personnels de votre enfant, elle a pour but d'en faciliter l'inventaire à l'arrivée et au retour. Merci de la placer de façon visible dans son bagage.

nom de l'enfant.....prénom.....âge.....

x	liste exhaustive proposée par VMSF <i>cochez les cases correspondantes et indiquez les quantités</i>	quantité	votre liste complémentaire <i>inscrivez ci-dessous le nom de l'effet personnel de votre enfant si la liste proposée par VMSF ne contient pas le nom de l'effet ou de l'objet</i>	quantité
	slip, culotte, caleçon			
	pyjama, chemise de nuit			
	chaussettes, socquettes			
	collant			
	tee-shirt, polo, sous-pull			
	sweat-shirt			
	pull ou polaire			
	gilet			
	chemise, chemisier			
	surchemise			
	pantalon			
	salopette			
	short, bermudas			
	jupe, robe			
	survêtement, jogging			
	blouson, parka, anorak, doudoune, manteau			
	imperméable, coupe-vent			
	chaussures de ville			
	chaussures de marche			
	tennis, baskets, chaussons de danse			
	bottes imperméables			
	après-ski, bottes fourrées			
	sandales			
	chaussons d'intérieur			
	écharpe			
	bonnet, casquette, cagoule			
	maillot de bain			
	trousse de toilette complète			
	serviette de toilette			
	serviette de bain			
	lunettes de vue			
	lunettes de soleil			
	porte-monnaie			
	livres, BD			
	partitions			
	instrument de musique			
	baladeur mp3, CD			
	jeux			
	appareil photo			
	rollers, protections, casques			
	sac à linge sale			

QUELQUES CONSEILS PRATIQUES

Fiche trousseau-inventaire

Nous ne proposons pas de « trousseau type » pour chaque séjour. Notre fiche trousseau à pour seul objet de vous offrir un support pratique vous permettant de noter la liste exhaustive des vêtements et effets personnels que vous mettrez dans la valise de votre enfant. Placez notre « fiche trousseau-inventaire » dans la valise de votre enfant, ainsi les adultes pourront l'aider à faire l'inventaire de ses affaires en début et fin de séjour. Tenez compte des habitudes et goûts vestimentaires de votre enfant, prévoyez des vêtements pratiques (et peu fragiles) adaptés à la saison, la région, les activités spécifiques et bien entendu la durée du séjour.

Les draps et la blanchisserie pendant les séjours

Nous fournissons les draps et les couvertures. Nos équipes assurent un service de blanchisserie (sous-vêtements et petits linges) pour les séjours de plus de 12 jours. Bien entendu, en cas de problèmes individuels, lors d'un séjour plus court (moins de 12 jours) nos équipes prendront toutes initiatives pour répondre aux besoins des enfants concernés.

L'argent de poche, le téléphone portable...

Dès le début du séjour notre responsable propose aux jeunes qui le souhaitent la possibilité de placer en sécurité leur argent de poche et autres objets personnels de valeur. Les jeunes de plus de 12 ans (collège) sont responsables de leur argent de poche, ainsi que de leur portable, lecteur mp3..., s'ils ne les confient pas au directeur ou à un animateur volontaire.

Les instruments de musique des participants

Depuis quelques années, nos séjours de musiques actuelles (colos rock ados, rock school, séjour rock européen et français langue étrangère...) remportent un vif succès auprès des jeunes. Nous conseillons pour ceux qui ont pour principale motivation d'apprendre à jouer de la guitare électrique ou de la basse d'apporter leur propre instrument. Dans tous les cas les enfants ou les jeunes musiciens doivent apporter leur instrument de musique. Nos centres sont équipés de pianos, batteries, percussions diverses... Pour d'autres instruments non transportables n'hésitez pas à nous contacter avant d'inscrire votre enfant. Tout instrument personnel d'une valeur supérieure à 700 euros doit aussi être assuré par son propriétaire.

Des nouvelles de votre enfant pendant le séjour

Par le biais de la lettre d'information qui vous est adressée avant le début du séjour, nous vous communiquons le numéro de téléphone fixe du centre de vacances ainsi que le numéro du portable personnel du directeur. Si le centre de vacances ne dispose pas d'une ligne fixe vous pourrez joindre directement le directeur sur son portable. Nous vous proposons sur certains sites d'accueil un service de messagerie audiotel permettant au responsable d'enregistrer des nouvelles régulières. Vous pourrez avoir accès à ce service par le biais d'un numéro de téléphone et d'un code d'accès qui vous seront transmis par la lettre d'information s'il y a lieu.

Lorsque l'équipement de la structure d'accueil dispose d'une connexion internet, et si les moyens techniques sont rassemblés nous invitons nos directeurs à ouvrir un blog de séjour pour vous permettre de vivre à distance l'évolution du projet artistique.

L'usage du téléphone portable par les jeunes n'est pas interdit dans les centres de vacances de VMSF, néanmoins, nous le déconseillons pour les enfants de moins de 12 ans (école élémentaire). Selon les situations et difficultés pédagogiques rencontrées, nos responsables peuvent prendre l'initiative en cours de séjour d'en limiter, réguler voire même d'en interdire l'usage.

En cas de maladie pendant le séjour

En cas de maladie le responsable de premiers secours accompagne l'enfant chez le médecin et fait l'avance des frais (honoraires du médecin et frais de pharmacie). Le directeur vous contacte au plus vite pour vous donner des nouvelles et vous rassurer. Nous conservons les feuilles de maladie dans l'attente de votre règlement. Vous serez informés par courrier du montant des frais engagés. Pour tout rapatriement nous faisons appel au service de l'assureur Inter Mutuelle Assistance.

Le suivi d'un traitement médical pendant le séjour

Si votre enfant suit un traitement particulier, nous vous demandons de le noter sur la « fiche individuelle du participant » et de joindre impérativement l'ordonnance ou une photocopie. Glisser éventuellement un courrier à l'attention du directeur dans la valise de l'enfant. Pour tout problème de santé important nécessitant une attention et des soins particuliers nous vous demandons de prendre contact directement avec le responsable du séjour quelques jours avant le départ.

Retours anticipés, reprise d'un participant mineur en fin de séjour par un tiers, visite pendant le séjour, ...

Quelle que soit la situation vous devez adresser au directeur du séjour ou au siège de VMSF une « décharge de responsabilité » mentionnant le jour, l'heure, le nom de la personne responsable.